**ARTICLE 4**: L'affichage du présent arrêté ainsi que la déclaration, l'information, la mise en place et l'entretien de la signalisation et de la présignalisation seront effectués et maintenus par la société ERT TECHNOLOGIES, chargées des travaux.

<u>ARTICLE 5</u>: Aucun gravât n'est toléré sur le domaine public en dehors des heures de chantier, ni stockage de bigbag.

ARTICLE 6: Les signalisations et pré signalisations découlant de cet arrêté seront mises en place et entretenues par les entreprises désignées, conformément à la signalisation temporaire de chantier (Cf. arrêté interministériel susvisé). La signalisation sera mise en place 48 heures à l'avance. Les entreprises contacteront, dès la pose de la signalisation, les services de la Police Municipale au n° 01 71 86 64 90 entre 7h et 02h du matin, du lundi au dimanche.

<u>ARTICLE 7</u>: Monsieur le Commissaire de Police Nationale et Monsieur le Chef du service de la Police Municipale de Bondy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

## ARTICLE 8 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police Nationale,
- Monsieur le Capitaine commandant la 14ème Compagnie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris,
- Monsieur CHARRIER, le Chef du service de la Police Municipale de Bondy,
- Monsieur le Directeur RATP 93360 NEUILLY-PLAISANCE,
- Monsieur le Directeur RATP 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS,
- Monsieur le Directeur Établissement public de Territoire EST ENSEMBLE Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 100, Avenue Gaston Roussel – 93232 ROMAINVILLE CEDEX,
- Monsieur le Directeur de la société XPFibre 124 Boulevard de Verdun 93400 Courbevoie
- Monsieur le Directeur de la société ERT TECHNOLOGIES 6 Rue Albert Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.
- Monsieur le Directeur INDIGO 1, Place des Degrés TSA 43214 92919 LA DÉFENSE CEDEX
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets Établissement Public de Territoire EST ENSEMBLE – 100, rue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPRETÉ URBAINE Impasse des Marais – 94000 CRETEIL,
- Madame BASTIEN Directrice Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LUTZ Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BAYSAL Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, e 3 décembre 2024

Pour le Maire et Laurent Stephen HERVE

1ER Adjoint au Maire Conseiller régional